



Québec, le 1^{er} mars 2017

MOT DU PRÉSIDENT

Chères Consoeurs, chers Confrères,

La Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques est entrée en vigueur ce matin.

Cette loi nous ordonne collectivement et individuellement sous peine de sanctions très sévères de cesser de participer à la grève et de reprendre le travail aujourd'hui conformément à notre horaire habituel et nos autres conditions de travail.

Cette loi ordonne également aux dirigeants de LANEQ, sous peine de sanctions, de prendre tous les moyens appropriés pour vous amener à vous conformer à la Loi.

Je vous sou mets que l'adoption de cette loi constitue une autre preuve de l'échec du régime de négociation actuel. De plus, la menace de sanctions démontre clairement que notre gouvernement ne comprend pas que nous sommes d'abord des avocats et des notaires avant d'être des employés. Nous avons prêté serment de respecter toute loi adoptée démocratiquement aussi injuste soit-elle ; nous avons prêté serment de soutenir l'autorité des tribunaux ; nous sommes des professionnels du droit, nous sommes les avocats notaires de l'État québécois.

Nous pouvons et nous devons collectivement et individuellement par tout moyen légitime critiquer toute disposition de la loi, en contester l'application et requérir qu'elle soit abrogée ou modifiée. C'est à cette tâche que je vous convie tous individuellement et collectivement dans les semaines qui vont suivre.

Nous pouvons entrer au travail la tête haute car nous avons démontré de quoi nous sommes faits. Nous avons défendu et continuerons à défendre notre dignité et nos convictions, nous sommes restés debout jusqu'au bout et le resterons même après...

Je vous ai admiré tout au long de ce conflit, et bien que nous n'ayons pas obtenu de règlement, nous avons gagné en respect, du public, de la communauté juridique, du milieu syndical mais aussi des uns envers les autres.

Vous m'avez rendu fier d'être votre représentant et le Bureau de direction que je préside continuera à défendre vos intérêts avec ferveur, conviction et avec la même détermination que vous avez vous-mêmes démontrée au cours des derniers mois.

Votre président,

Jean Denis, avocat